

# Stratégies de financement pour un nouveau contrat social

## Revendications des syndicats au Forum sur le financement du développement 2023

Le monde du travail a payé un lourd tribut aux multiples crises actuelles : selon l'OIT, le **déficit mondial en termes d'emploi** s'élevait à 473 millions de personnes en 2022<sup>1</sup> ; 2 milliards d'autres sont piégées dans l'économie informelle et la plupart des habitants de la planète n'ont aucune couverture de protection sociale<sup>2</sup>.

L'observatoire mondial de la CSI pour le suivi de l'ODD 8 indique que le monde est loin de pouvoir atteindre l'objectif du travail décent pour tous d'ici 2030<sup>3</sup>. En effet, la CSI constate que les droits des travailleurs ont tendance à s'éroder depuis une dizaine d'années<sup>4</sup> et que, depuis un siècle, la part de travail du PIB<sup>5</sup> ne cesse de diminuer, si bien que des centaines de millions de personnes n'ont plus la possibilité d'assurer leurs besoins fondamentaux et que le pourcentage de travailleurs pauvres augmente. Sur le marché du travail, les femmes sont victimes de discriminations pour le simple fait d'être des femmes. Exemple, entre elles et les hommes, le différentiel salarial au niveau mondial reste supérieur à 20 % et l'écart de participation à la vie active atteint les 27 %<sup>6</sup>.

Afin de pouvoir faire face à cette combinaison de problèmes interconnectés, la CSI réclame un **nouveau contrat social**, qui soit basé sur un programme transformateur pour l'égalité des sexes et axé sur la reprise et la résilience. Ce nouveau contrat social englobe à la fois des revendications visant à créer 575 millions de nouveaux emplois décents à l'horizon 2030 et à formaliser au moins 1 milliard de travailleurs informels, et celles portant sur les droits et les salaires équitables, la protection sociale universelle, l'égalité et l'inclusion. Ces revendications sont essentielles si l'on souhaite réaliser les **ODD**<sup>7</sup>.

Notre réussite dépendra aussi de la gouvernance de la relance financière mondiale. Il nous faut un **système multilatéral inclusif** – avec une OIT forte et efficace, où les partenaires sociaux sont présents aux niveaux mondial, régional et national pour définir les priorités politiques et des stratégies de financement structurées.

<sup>1</sup> OIT, [Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2023](#) (janvier 2023)

<sup>2</sup> Ibidem

<sup>3</sup> CSI, [Un nouveau contrat social pour un programme porteur de transformations pour l'égalité des genres. Note de position sectorielle au FPHN 2022](#) du Grand groupe des travailleurs et des syndicats (juin 2022).

<sup>4</sup> CSI, [Indice des droits dans le monde 2022](#).

<sup>5</sup> CSI, [Dossier économique présenté au 5<sup>e</sup> Congrès mondial de la CSI](#) (novembre 2022).

<sup>6</sup> CSI, [Déclaration du 5<sup>e</sup> Congrès](#) (novembre 2022).

<sup>7</sup> Ibidem.

# Priorités syndicales pour une relance centrée sur l'ODD 8

## Recommandations :

1. **INVESTISSEMENT DANS DES EMPLOIS DÉCENTS ET RESPECTUEUX DU CLIMAT.** Pour réaliser le plein emploi, comme le prescrit l'ODD 8, **nous devons créer 575 millions de nouveaux emplois décents dans l'économie formelle d'ici 2030**<sup>8</sup>. Toutefois, cela ne sera pas possible sans augmenter l'**investissement public**, en particulier dans les secteurs respectueux du climat qui bénéficient aux individus, tels que les infrastructures, l'économie des soins et l'économie verte, **l'éducation et la formation**.

Un récent rapport de recherche de la CSI<sup>9</sup> démontre que le principe d'**accroître les investissements publics a une incidence positive tant sur le PIB national que sur l'emploi, notamment dans les secteurs tels que l'économie des soins, l'économie verte et les infrastructures**.

2. **DROITS** – En vertu de la Déclaration du centenaire de l'OIT, les stratégies pour la création d'emplois devraient définir un **socle de protection du travail** pour garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs, ainsi que l'établissement d'un salaire minimum décent, le plafonnement de la durée du temps de travail et l'application de mesures de santé et de sécurité sur les lieux de travail.
3. **PROTECTION SOCIALE UNIVERSELLE** – Les systèmes de protection sociale ont permis d'atténuer les effets de la pandémie dans un grand nombre de pays. Pourtant, **plus de la moitié de la population mondiale ne bénéficie d'aucune protection sociale**<sup>10</sup> et seul un tiers de la population active bénéficie de systèmes de sécurité sociale complets. La pandémie a également démontré et accentué de manière flagrante les **écarts entre les hommes et les femmes** en termes de protection sociale<sup>11</sup>, d'éducation, d'emploi et de sécurité d'emploi<sup>12</sup>.
4. Placer la protection sociale au centre des réponses apportées par les gouvernements à la crise de la COVID-19 et à d'autres situations de crise permettra de renforcer la résilience, de lutter contre la pauvreté et les inégalités et de jouer le rôle de stabilisateur économique et social pour soutenir la relance et stimuler la croissance. C'est pourquoi les investissements des gouvernements doivent viser en priorité un élargissement de la **protection sociale** afin de parvenir à une couverture universelle, conformément aux normes de l'OIT. Les gouvernements disposent de plusieurs moyens pour mobiliser les ressources nationales en vue d'élargir la protection sociale, notamment en renforçant la fiscalité progressive, en veillant à ce que les employeurs paient leur juste part de cotisations pour la sécurité sociale, en formalisant le travail informel, et en luttant contre l'évasion et l'évitement fiscale<sup>13</sup>. Par ailleurs, une plus grande solidarité internationale est nécessaire pour soutenir les pays dont les ressources nationales sont insuffisantes pour financer la protection sociale à court terme<sup>14</sup>. Les syndicats demandent qu'**au moins 7 % de l'APD soit allouée à la protection sociale** et réclament un **fonds mondial pour la protection sociale** destiné à mobiliser et coordonner les financements internationaux pour aider à l'établissement de socles de protection sociale dans les pays les plus pauvres du monde.
5. **SALAIRES MINIMUMS VITAUX ET ÉQUITÉ SALARIALE** – Au cours de ces trente dernières années, le PIB mondial a quadruplé, alors que la part de travail du PIB n'a cessé de diminuer<sup>15</sup>. Les fruits de la croissance économique ne sont pas partagés de façon égalitaire avec les travailleurs et des millions d'entre eux à travers le monde ne gagnent pas assez pour vivre dignement, pendant que le nombre de millionnaires continue d'augmenter à travers le monde.

<sup>8</sup> CSI, Document d'information : campagne pour des emplois équitables. Créer des emplois: que peuvent faire les gouvernements ? (juin 2021)

<sup>9</sup> CSI, [Dépenses publiques dans les infrastructures, l'économie des soins et l'économie verte : effets sur l'emploi – Le cas des économies émergentes](#), Özlem Onaran et Cem Oyvatt\*\* (février 2023).

<sup>10</sup> OIT, [Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022](#) (janvier 2022)

<sup>11</sup> Selon l'OIT, la couverture sociale des femmes est nettement inférieure à celle des hommes (huit points de pourcentage). OIT, [Rapport mondial sur la protection sociale 2020-2022](#) (janvier 2022).

<sup>12</sup> Un an après le début de la pandémie, les emplois des femmes ont enregistré une baisse de 4,2 % (54 millions de postes), ceux des hommes une baisse de 3 % (60 millions de postes). Voir : OIT, [Bâtir un avenir plus équitable : les droits des femmes au travail et en milieu de travail au cœur de la reprise post-COVID](#) (2021).

<sup>13</sup> OIT (2019) [Fiscal space for social protection: A handbook for assessing financing options](#)

<sup>14</sup> CSI, [Un fonds mondial pour la protection sociale est possible](#) (juin 2020).

<sup>15</sup> CSI, [Promouvoir des salaires minima – Le monde a besoin d'une hausse des salaires](#) (juin 2020)

Afin d'assurer leur avantage concurrentiel, bon nombre de pays ont opté pour une stratégie visant à limiter les coûts de la main-d'œuvre en maintenant les barèmes salariaux à des niveaux peu élevés. Toutefois, ce type de stratégie est irrationnel et entraîne des conséquences économiques désastreuses. En revanche, augmenter les salaires en instaurant un revenu minimum de subsistance et en encourageant la prospérité partagée par le biais de la négociation collective présente plusieurs avantages sur le plan macroéconomique, entre autres, une augmentation de la demande, un accroissement plus élevée de la productivité du travail et une accélération des avancées technologiques<sup>16</sup>.

Les politiques salariales doivent être au centre des politiques fiscales : **salaires minimums vitaux** et négociation collective sont indispensables pour lutter contre la pauvreté et les inégalités. Ces politiques doivent aller de pair avec la promotion de l'**égalité salariale pour un travail de même valeur**, au travers de mesures inclusives sur le marché du travail, de processus de formalisation et d'initiatives pour lutter contre la ségrégation et la discrimination professionnelles<sup>17</sup>.

## Stratégies de financement pour transformer les priorités en réalité

Les stratégies de financement pour transformer ces priorités en réalité existent bel et bien. Il nous faut un système multilatéral inclusif et plus efficace, basé sur la prospérité partagée plutôt que sur l'austérité, un renforcement de la coopération au développement avec un allègement de la dette, une réaffectation des droits de tirage spéciaux (DTS), des échanges de liquidités et un soutien financier direct, une fiscalité et des règles commerciales équitables laissant une marge de manœuvre pour les politiques industrielles, ainsi que des lois en matière de devoir de diligence pour la responsabilité des entreprises et des mesures de lutte contre la corruption.

### Recommandations :

1. **RENFORCER L'AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT POUR AMÉLIORER LA COOPÉRATION AU DÉVELOPPEMENT** – L'aide au développement a globalement augmenté au cours de ces dernières décennies et a atteint, en 2021, un montant record de 185,9 milliards USD. Toutefois, les augmentations enregistrées l'année dernière proviennent en grande partie de fonds spécifiques réservés aux dépenses liées à la COVID-19, notamment les vaccins (20,9 milliards USD), qui risquent de ne pas être maintenus à l'avenir.

L'aide publique au développement (APD) en 2021 ne représentait que 0,33 % du revenu national brut (RNB) combiné des donateurs, loin du 0,7 % attendu<sup>18</sup>.

Mais l'APD est également confrontée à d'autres problèmes. L'augmentation de l'APD utilisée pour couvrir les coûts liés aux réfugiés dans les pays donateurs (12,1 milliards USD en 2021) – un montant qui devrait normalement être financé par d'autres fonds – implique qu'une plus grande proportion de l'aide au développement est acheminée vers des pays donateurs et donc détournée des autres priorités majeures. Les crises actuelles et la montée de l'extrême droite dans les pays donateurs pourraient entraîner une baisse globale de l'aide au développement dans les prochaines années, tandis que la guerre en Ukraine risquerait de donner lieu à une redéfinition des priorités de l'aide qui, dans un contexte où les ressources ne cessent de diminuer, pourrait laisser d'autres crises sans réponses et la plupart des populations les plus pauvres dans le désespoir.

Nous devons **renforcer de toute urgence l'APD pour atteindre l'objectif de 0,7 % et allouer de 0,15 à 0,20 % du RNB aux pays les moins avancés**.

D'autre part, **l'APD doit directement servir à soutenir les principales politiques en lien avec l'ODD 8** (création d'emplois, protection sociale, la santé et sécurité au travail, l'égalité salariale, l'éradication du travail forcé, le travail décent pour les travailleurs migrants, les services publics de qualité, la durabilité climatique et lutte contre les inégalités). Les financements mixtes mobilisés au travers de l'APD doivent servir à promouvoir la création d'emplois décents et à garantir le respect des normes de l'OIT et des instruments mis en place pour la conduite raisonnable des entreprises. Les donateurs doivent accroître de façon significative le financement de la **protection sociale** pour garantir qu'au moins 7 % de l'APD puisse être allouée à la protection sociale d'ici 2030 et augmenter progressivement ce montant à 14 %, notamment à travers le fonds mondial pour la protection sociale mentionné précédemment.

<sup>16</sup> Ibidem.

<sup>17</sup> Voir : Rapport de la CSI sur les politiques sociales et économiques : les disparités salariales entre hommes et femmes (août 2018)

<sup>18</sup> OCDE-CAD, [Aide publique au développement, données officielles pour 2021](#).

Il est urgent de trouver davantage de ressources pour **financer les initiatives pour le climat et la transition juste**, étant donné que les 100 milliards USD nécessaires chaque année pour financer cet objectif ne sont toujours pas atteints. En réponse à l'invasion russe de l'Ukraine, de nouvelles tendances inquiétantes voient le jour en ce qui concerne les subventions énergétiques et celles des combustibles fossiles. Il importe de mobiliser de nouvelles ressources et d'augmenter le financement plus que nécessaire pour l'adaptation et les pertes et dommages.

Enfin, la coopération Sud-Sud et triangulaire alignée sur les principes d'efficacité du développement devrait jouer un rôle plus important dans le financement des politiques de développement.

2. **RENFORCER LE RÔLE DES BANQUES PUBLIQUES DE DÉVELOPPEMENT** – Le plus important sera d'augmenter les financements concessionnels en vue de pouvoir répondre aux besoins futurs pour la relance et la résilience : les banques de développement multilatérales, régionales et nationales et les autres institutions de financement du développement ont un rôle important à jouer, notamment offrir des financements à long terme et anticycliques aux pays en développement. Elles devraient apporter de meilleures réponses aux besoins nationaux des pays et intégrer systématiquement l'emploi aux cadres d'évaluation des résultats, en mesurant les aspects quantitatifs et qualitatifs de la création d'emploi, tout en évitant les conditionnalités macroéconomiques et la précarisation du marché du travail. Les banques centrales devraient davantage se tourner vers le développement lorsqu'elles créent et orientent le capital, et intégrer d'autres objectifs dans leurs cadres et leurs mandats, notamment pour l'emploi et le climat<sup>19</sup>. Les banques régionales de développement peuvent également jouer un rôle clé en tant que prêteurs tant que leurs investissements sont alignés sur les ODD
3. **LA JUSTICE FISCALE AU TRAVERS D'UNE FISCALITÉ PROGRESSIVE ET D'UNE RÉGLEMENTATION MONDIALE** – La mobilisation des ressources nationales doit être renforcée au travers de la promotion de systèmes de taxation progressive au niveau national, en abandonnant une imposition régressive amenant les pires résultats en termes de PIB, de création d'emplois et de revenus des ménages. D'autres mesures pour améliorer la mobilisation des ressources nationales devraient englober des politiques visant à lutter contre l'emploi précaire et informel et promouvoir la formalisation de l'économie informelle, afin d'améliorer les conditions de travail tout en renforçant la base de financement.

**Il convient d'encourager une meilleure gouvernance mondiale de la fiscalité** afin de mettre un terme aux inégalités entre les pays et de lutter contre l'évasion fiscale, l'évitement fiscal et les flux financiers illicites. Il est urgent d'introduire une réforme multilatérale des régimes fiscaux auxquels sont soumises actuellement les entreprises, en prévoyant notamment un seuil d'imposition minimum de 25 % pour chacune d'entre elles, une transition vers une imposition unitaire basée sur des facteurs de répartition équitables, un impôt sur la fortune ou sur les milliardaires, ainsi qu'une taxe sur les transactions financières<sup>20</sup>.

4. **RENFORCER LA RESPONSABILITÉ DES ENTREPRISES** – La création d'emplois décents doit être au centre des stratégies de financement du secteur privé. Agir en faveur de l'emploi décent nécessite un **cadre réglementaire pour garantir que les investissements respectent les normes de l'OIT, les principes de conduite responsable des entreprises et le devoir de vigilance pour garantir le respect des droits de l'homme et du travail tout au long de la chaîne d'approvisionnement**. Il est impératif d'aller vers l'adoption d'un traité contraignant des Nations Unies sur les multinationales et les droits de l'homme et de soutenir les initiatives régionales en matière de devoir de vigilance.

Les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme s'avèrent également pertinents lorsqu'il s'agit de **systèmes innovants tels que les financements mixtes** : en l'absence de preuves cohérentes attestant leur valeur ajoutée pour le développement, il est nécessaire de renforcer les mécanismes de responsabilisation et de transparence en imposant des critères d'éligibilité et le respect des normes professionnelles, fiscales et environnementales internationales.

<sup>19</sup> CSI, *Financing a just and sustainable recovery in developing countries*, (octobre 2020)

<sup>20</sup> En octobre 2021, l'OCDE est parvenue à fixer à 15 % le taux minimum mondial d'imposition des sociétés. Ce nouveau taux d'imposition minimum s'appliquera aux entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 750 millions USD et devrait générer chaque année environ 150 milliards USD supplémentaires en recettes fiscales au niveau mondial. D'autres avantages sont également attendus de la stabilisation du système fiscal international et du renforcement de la certitude fiscale pour les contribuables et les administrations fiscales. <https://www.oecd.org/fr/fiscalite/la-communaute-internationale-conclut-un-accord-fiscal-sans-precedent-adapte-a-l-ere-du-numerique.htm>. La CSI estime que ce doit être une première étape du remaniement du système, où les grandes entreprises paieront leur juste part de l'impôt. <https://www.ituc-csi.org/un-taux-d-imposition-minimum>

Faciliter l'**accès au financement des MPME** permettra de renforcer leur potentiel de création d'emplois et pourrait contribuer à la formalisation de l'économie informelle, s'il s'accompagne d'incitants adéquats et de mesures de mise en œuvre. L'économie sociale et solidaire doit également être soutenue compte tenu de son potentiel en termes de création d'emplois et de formalisation.

5. **ALLÈGEMENT, RESTRUCTURATION ET ANNULATION DE LA DETTE** – Les crises multiples que traverse notre monde ont fait exploser les montants de la dette mondiale et exposé de nombreux pays au risque d'un surendettement, compromettant ainsi les investissements indispensables aux plans de relance, tout en faisant planer la menace d'une « décennie perdue » pour la progression des ODD. De même, les taux d'intérêt appliqués aux pays endettés à revenu faible et intermédiaire asphyxient les économies émergentes. **L'allègement, la restructuration et l'annulation de la dette** doivent être appliqués sur demande et en temps utile aux pays à revenu faible ou intermédiaire soumis à une pression importante. L'allègement doit être suffisamment conséquent pour au moins permettre aux pays de revenir à une situation supportable de la dette à long terme, d'éviter les cycles de crises à répétition et d'investir dans une reprise alignée sur l'ODD 8 qui contribue à créer de l'emploi et à mettre en œuvre des politiques de redistribution des revenus. Plus de deux ans après sa création, le **Cadre commun du G20 pour les traitements de dettes** est toujours aussi inefficace pour remplir cette mission. Il doit être amélioré de toute urgence pour offrir plus de clarté à la fois aux débiteurs et aux créanciers à propos des délais et des attentes concernant l'allègement de la dette. Par ailleurs, ses critères d'éligibilité doivent être étendus aux pays à revenu intermédiaire qui en ont cruellement besoin. L'allègement devrait être étendue automatiquement pour soutenir les pays qui subissent des catastrophes naturelles et des catastrophes environnementales générées par le changement climatique. Tout accord concernant l'amélioration et l'élargissement de la portée de ce cadre commun doit servir de catalyseur pour la mise en place d'un **processus multilatéral permanent destiné à s'attaquer au problème de la dette souveraine** et à assurer la participation de créanciers privés à la restructuration de la dette. L'allègement de la dette et le nouveau financement multilatéral doivent s'ajouter aux engagements existants et être utilisés parallèlement à une réforme fiscale mondiale qui vise à garantir la possibilité d'investir dans la relance et d'éviter le piège de la dette, tout en créant un espace fiscal pour investir dans les ODD.
6. **OBJECTIFS AMBITIEUX POUR LA RÉAFFECTATION DES DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX** – La CSI salue les progrès réalisés en faveur de la création d'un fonds fiduciaire pour la résilience et la durabilité, destiné à rediriger les droits de tirages spéciaux (DTS) alloués aux pays à revenu élevé possédant déjà des réserves suffisantes. L'objectif minimum devrait consister à réorienter 100 milliards USD en DTS vers les fonds fiduciaires du FMI et les banques multilatérales de développement. Le fonds fiduciaire indique une avancée vers une reconnaissance de la **nécessité de mettre en place des mesures transformatrices** pour anticiper et atténuer les bouleversements liés au climat, à la santé, à la numérisation et à d'autres problématiques. Le FMI doit être réformé pour mieux contribuer à la transformation et apporter des réponses plus efficaces à la crise, en évitant les erreurs du passé qui ont affaibli les institutions du marché du travail<sup>21</sup>. La communauté mondiale n'a pas pris suffisamment de mesures pour aider les pays à revenu intermédiaire et les États insulaires vulnérables durant la pandémie, ni pour atténuer les effets du changement climatique et s'y adapter. Raison pour laquelle nous accueillons favorablement l'extension des critères d'éligibilité du fonds fiduciaire proposé. Toutefois, l'accès à ce fonds ne peut être lié à l'existence d'un programme traditionnel du FMI, car cela irait à l'encontre de son intention proactive. Les programmes d'intervention du Groupe de la Banque mondiale et du FMI devraient être conçus et mis en œuvre en s'appuyant sur le dialogue social, dans le respect des normes internationales du travail et en coopération avec l'OIT.
7. **RÉFORMER LE SYSTÈME COMMERCIAL MULTILATÉRAL** – En donnant du pouvoir au grand capital au détriment des travailleurs, le système commercial mondial produit des inégalités et des injustices sociales. Une large part des chaînes d'approvisionnement mondiales continuent de fonctionner en s'appuyant sur le travail informel, le travail des enfants, le travail forcé et l'esclavage. **L'OMC doit être réformée afin d'encourager le développement, la transition juste et le respect des droits humains**. Par exemple, la mise en œuvre du Programme de Doha pour le développement et l'actualisation de l'Accord sur l'agriculture contribueraient à la réalisation des ODD. Abandonner les programmes de commerce en ligne et les mesures de réglementation nationales permettrait aux

---

<sup>21</sup> Groupement Global Unions, [Travail décent, négociation collective et protection sociale universelle : le FMI et la Banque mondiale à la croisée des chemins](#) (mars 2022)  
CSI, [Reforming the IMF for a resilient recovery](#), (mars 2021)

gouvernements de disposer d'une marge de manœuvre politique pour la mise en œuvre de stratégies en matière de numérisation.

La réforme de l'OMC devrait prévoir le respect des normes sociales et environnementales internationales et exiger que toutes les multinationales et tous les intervenants commerciaux respectent les droits humains et appliquent obligatoirement leur devoir de vigilance. La réforme de l'OMC devrait également assurer l'inclusion de l'agenda du travail décent de l'OIT dans le système commercial mondial en: a) aidant à la mise en œuvre d'engagements sociaux et environnementaux largement acceptés, y compris la Déclaration de l'OIT de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les mesures pertinentes en matière de santé et de sécurité au travail et b) créant des plates-formes pour un dialogue social solide afin de garantir que la politique commerciale reflète les intérêts de toutes les parties prenantes.

## **CONFÉDÉRATION SYNDICALE INTERNATIONALE**

Siège

Boulevard du Roi Albert II, 5, Bte 1 B - 1210 Bruxelles, Belgique

Tél: +32 (0) 2224 0211

Fax: +32 (0) 2201 5815

[Courriel: info@ituc-csi.org](mailto:info@ituc-csi.org)

[Site web: http://www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)